



PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 5 décembre 2002, à 19H00
à la Salle de Spectacles

9^{ème} séance 2002

Séance du jeudi 5 décembre 2002

Présidence de M. Ali Hemma-Devries, président

Je vous souhaite la bienvenue à cette neuvième et dernière séance du Conseil communal pour l'année 2002.

J'adresse également un cordial salut à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, M. Jimmy Bornand, aux représentants de la presse, ainsi qu'au public, qui nous font le plaisir de suivre nos débats, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

66 conseillères et conseillers répondent à l'appel à 19h00.

Sont excusé(e)s :

Mmes Eva Gloor
Bastienne Joerchel Anhorn
Roselyne Ruchet
Florence Widmer

MM. Jean-Jacques Aegerter
Henri Delapierre
Michel Grenacher
Cédric Hostettler
Nicolas Noël
Pierre Trenz

Remarques :

- Deux personnes s'étaient annoncées arrivant plus tard.
- Deux personnes se sont trompées d'heure (20h15 au lieu de 19h00).

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour sera donc suivi tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2002.
2. Communications de la Présidence.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications éventuelles de la Commission des finances.
5. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

6. Préavis No 17 :
Admission de 7 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteuse.
7. Budgets de la Commune - 2003 :
 - a) de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.
 - b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoises "STEP" à Vidy.
 - c) de la Commune de Renens.Rapport de la Commission des finances.
8. Propositions individuelles et divers.
9. Jetons de présence.
10. Allocutions.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 7 novembre 2002

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Communications de la Présidence

M. le Président récapitule les résultats des votations fédérales et cantonales des 22, 23 et 24 novembre 2002 :

➤ **Résultats des votations fédérales et cantonales du 24 novembre 2002** :

• **Votations fédérales**

Electeurs inscrits : 7'049	Cartes de vote reçues : 3'555	Participation : 50,43 %
-----------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------

Objet No 1 : **Initiative sur l'asile**

Bulletins rentrés	:	3'520	
Bulletins blancs	:	41	OUI : 1'656
Bulletins nuls	:	6	NON : 1'817 (1'818 au recomptage du 27.11.02)
Bulletins valables	:	3'473	

Objet No 2 : **Loi sur l'assurance-chômage**

Bulletins rentrés :	3'519	
Bulletins blancs :	56	OUI : 1'440
Bulletins nuls :	9	NON : 2'014
Bulletins valables :	3'454	

• **Votations cantonales**

Electeurs inscrits : 7'031 Cartes de vote reçues : 3'548 Participation : 50,46 %

Objet No 1 : **Métro M2**

Bulletins rentrés :	3'507	
Bulletins blancs :	27	OUI : 2'381
Bulletins nuls :	2	NON : 1'097
Bulletins valables :	3'478	

Objet No 2 : **Loi sur les déchets**

Bulletins rentrés :	3'504	
Bulletins blancs :	46	OUI : 988
Bulletins nuls :	8	NON : 2'462
Bulletins valables :	3'450	

M. le Président : Au vue les chiffres énoncés, nous pouvons prendre acte que l'introduction du vote par correspondance permet à un plus grand nombre de citoyens d'effectuer leurs devoirs civiques. La conservation de trois bureaux de vote se pose toutefois. Je laisse donc le soin au Bureau 2003, de concert avec le Greffe municipal et la Municipalité, le soin de suivre ce dossier.

Votre Président a participé à la coupe du sapin que vous pouvez tous admirer. Ce majestueux conifère est originaire de la commune de Bottens. Je profite de cet instant pour transmettre aux autorités de Bottens mes cordiales salutations et les remercie de leur chaleureux accueil du jeudi 28 novembre de même que je leur souhaite une belle fin d'année et une année 2003 pleine de surprises et de satisfactions et de rapprochement évidemment avec notre Commune.

J'ai également rencontré Monsieur le Préfet en date du 29 novembre dernier. Cette rencontre a été suivie d'un repas en présence de notre Municipalité et ses chefs de services. Monsieur le Préfet a pu entendre et prendre acte de la bonne gestion de notre Commune, de son bon fonctionnement et des cordiaux rapports qu'entretiennent notre Conseil communal et notre Municipalité.

M. le Président rappelle que le mercredi 18 décembre prochain aura lieu le rapport annuel du Corps de Police à la Salle de spectacles.

M. le Président donne lecture d'un courrier de démission de Monsieur le conseiller communal Roland Willomet du groupe "Arc-En-Ciel" reçue le 29 novembre 2002 :

Monsieur le Président,

Chers Collègues, Amis et Amies,

Renens, c'est la ville où je suis né en 1926 et où se sont déroulées mon enfance, mon adolescence, ma vie familiale et professionnelle, très intégrée aux activités publiques locales et régionales. Un intermède de 5 ans, consacré à l'aide au développement, m'a conduit en Algérie.

En vous annonçant ma démission du Conseil communal, je tiens à vous exprimer une conviction et formuler un vœu pour l'avenir de Renens.

Au sein du Conseil communal, mes préoccupations se sont notamment branchées sur le développement régional. A ce sujet, 40 ans après l'avènement du Service de l'Aménagement du Territoire, je peux réaffirmer que nous avons accumulé deux générations de retard dans l'approche politique de l'urbanisation. Il en découle, aujourd'hui, une image plutôt sombre du futur communal ; nous la connaissons tous !

Après le moratoire cependant, un espoir se concrétise pour notre région :

- L'instauration d'une coopérative intercommunale, à travers les projets prioritaires dont les objectifs et la planification sont ou seront impérativement définis par les communes ; il en découlera des perspectives économiques nouvelles, équilibrées entre les investissements et les avantages multiples qu'en retireront chacune d'elles.

Le vœu que j'exprime, en vous quittant, c'est que le Conseil communal, grâce à vous, s'inscrive, très systématiquement, dans un développement économique et urbain à prédominance régionale, dans lequel les populations des communes se reconnaissent, en bénéficiant des mêmes droits et avantages économiques et sociaux.

En vous réitérant mon attachement à la commune de Renens, je vous transmets, Monsieur le Président, Chers Collègues, Amis et Amies, mon plus cordial message.

Signé par : Roland Willomet

M. le Président indique que sous le point 8 - Propositions individuelles et divers, il sera pris en priorité les motions, interpellations, propositions de :

- Interpellation sur les usager(ère)s des TL - Mlle N. Torriani (F.r.)
- Interpellation concernant les déchets à Renens - Mme K. Clerc Ulloa (F.r.)
- Intervention sur l'application du Règlement du Conseil communal - M. P. Mettraux (rad.)

M. le Président ouvre la discussion.

M. J.-F. Clément (soc.) : Lors de la précédente séance du Conseil communal, nous avons procédé à l'élection du Bureau 2003.

Les suppléants étant appelés à former le Bureau 2004, le groupe socialiste a réalisé un peu tard que la composition de ce futur bureau privait la droite de notre conseil d'un siège.

Nous sommes soucieux de respecter l'esprit de la convention qui lie les partis et conscients de l'importance d'une participation au bureau pour préparer les séances du Conseil communal.

Aussi, en accord avec la personne concernée, nous vous prions d'enregistrer le désistement de Mme Geneviève Finger, du groupe socialiste, en faveur de Mme Antoinette Schaffner, du groupe libéral. Ce message est accompagné d'une lettre par laquelle Mme Geneviève Finger confirme qu'elle renonce à son élection au bureau.

✓ **Remarque :**

Suite à cette démission, plusieurs membres du conseil souhaitent un vote à main levée concernant cette procédure, étant donné que rien n'est spécifié dans le règlement du conseil communal.

C'est donc à une large majorité, quelques avis contraires et abstentions que Mme Antoinette Schaffner du groupe libéral devient scrutatrice suppléante du Bureau 2003.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est pas demandée.

3. Communications de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, salue très cordialement l'assemblée.

Elle indique que la Municipalité n'a pas d'autres communications à présenter au Conseil communal que celles du "communiqué pour la période du 21 septembre au 22 novembre 2002".

M. le Président ouvre la discussion.

Mme T. Maystre (AeC) : Le 7 novembre dernier, lors de notre séance du Conseil communal, vous nous avez opportunément informés des démarches engagées auprès du Conseil d'Etat et des témoignages de solidarité transmis à la commune de Chavannes-près-Renens.

Pouvez-vous aujourd'hui déjà nous communiquer une quelconque prise en compte favorable à vos suggestions pour assurer la survie de Chavannes ?

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Je ne peux pas ajouter grand chose à ce que j'ai dit la dernière fois, dans la mesure où nous avons mardi 10 décembre prochain une séance agendée avec toutes les communes de l'Ouest, le conseiller d'Etat en charge du dossier, la commission de contrôle et les autorités de la commune de Chavannes.

Nous avons eu ce matin une séance des syndics de l'Ouest et avons pu déjà débattre des propositions à faire. J'ai appris un certain nombre de choses que je ne peux pas rendre publiques ce soir, mais je peux simplement vous dire que la situation se détend un peu.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je vois que la Commune de Renens héberge sur son serveur les sites Internet des clients de la Société Tobasco. J'aimerais savoir s'il est prévu d'accueillir d'autres sites encore et quels sont nos critères de choix en la matière ?

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Nous avons des relations privilégiées avec cette société qui est en fait une émanation de la société Equateur de M. Philippe Rovelli, laquelle s'occupe de notre site, et qui l'a d'ailleurs complètement relooké - j'espère que vous avez pu déjà apprécier les nouvelles informations qui sont encore plus nombreuses et l'interactivité qui existe, puisque l'on peut commander un certain nombre de documents à travers le site.

Les relations privilégiées que nous avons avec cette société font qu'elle a demandé à la commune de pouvoir héberger des sites de la société Tobasco sur notre serveur, ce que nous avons accepté. Il faut savoir que nous hébergeons également de manière gratuite des sites de sociétés, d'associations proches de la commune, par exemple : la Piscine de Renens, Renens-Natations, etc..

Ce n'est donc pas un commerce !

M. M. Christinat (soc.) : Cet été, on nous a communiqué que l'organisation du service de police allait être bénéficiaire d'un audit sur son organisation. Le rapport était prévu pour fin octobre, qu'en est-il aujourd'hui ?

Il serait même souhaitable d'obtenir pour la première séance de janvier 2003 un résumé écrit de cette étude d'audit.

M. P. Petter, conseiller municipal : c'est effectivement ce qui est prévu, pour répondre, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, à Monsieur le conseiller communal Michel Christinat. En effet, les opérations ne sont pas totalement terminées. Lundi matin, nous avons encore une réunion avec la commission qui est chargée de l'affaire pour valider certaines décisions prises par les groupes de travail et pour lancer les travaux d'accompagnements des résultats de l'audit.

Ce que l'on peut dire actuellement, c'est que les travaux se sont bien déroulés à la satisfaction générale de la Municipalité et du personnel concerné. Nous informerons les membres du Conseil communal par voie écrite au début de l'année prochaine et, parallèlement, il nous semble judicieux d'informer la commission des finances et la commission de gestion de manière plus approfondie dans le cadre d'une séance particulière, supports à la clé (diapositives, etc...).

Mme V. Berseth Hadeq (F.r.) fait une remarque concernant le rapport du groupe de travail répondant à la motion déposée par Mme Danièle Pittet.

L'année dernière, j'avais fait une remarque à propos d'un article que Monsieur le Commandant de Police avait fait faire par une journaliste qui décrivait Renens comme l'antichambre du Bronx. Je n'étais pas très contente et je l'avais fait savoir.

Alors en lisant ce rapport, je suis satisfaite de constater et je cite ledit rapport que "sécurité publique" dit :

"De manière générale, la situation est plutôt calme sur le front de la violence des jeunes à Renens. Les patrouilles de police rencontrent peu de jeunes dans les rues et n'interviennent que rarement auprès d'eux. (...)"

Je suis très contente qu'en une année et grâce à mon intervention notre Commune ait pareillement évolué !

M. P. Petter, conseiller municipal : Ce n'est pas pour contredire Madame Berseth Hadeq, mais effectivement nous parlons de choses qui ne sont pas forcément les mêmes. En l'occurrence, sur le front de la violence pré-scolaire, scolaire ou estudiantine, la situation n'est pas si grave. Lorsque le Commandant Bovard évoquait des problèmes dans la Commune, c'était d'une manière beaucoup plus large et non pas uniquement une problématique des jeunes, mais également et surtout de violence d'adultes, de consommation d'alcool, de problèmes familiaux, etc...

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

4. Communications éventuelles de la Commission des finances

La commission des finances n'a aucune communication.

5. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

M. B. Saugy, président-rapporteur : La CARIC est informée à la suite des démarches de Monsieur le conseiller municipal Pascal Petter du fait que Lausanne Région n'a pas la personnalité juridique qui permettrait de lui déléguer l'arbitrage des taxis et que Belmont ne signe pas pour l'instant la convention des taxis dans la mesure où elle ne fait pas partie du périmètre urbain.

- Budget Mèbre-Sorge : c'est à l'unanimité que la CARIC souhaite être réinformée sur l'organisation des tâches intercommunales d'assainissement, collecteurs communs, STEP et autres tâches. Elle souhaite, en outre, mieux connaître qui paye quoi à qui, sur quelle base et quelle TVA.
- Budget communal : la CARIC, sans contester l'utilité des transports publics, constate une nouvelle hausse de 0,85 millions par année, soit 3, 5 points d'impôts. Elle apprend que cette ponction n'est pas influençable par le Conseil communal et que les délais de paiement n'ont pas été négociés ou ne sont pas négociables. La CARIC constate une fois de plus que les communes sont corvéables à merci et voudrait être rassurée sur le fait que les banques vont bien prêter l'argent de cet endettement supplémentaire indépendant de notre volonté. Enfin, face à la dégradation économique, la CARIC souhaite que le service financier de la commune exprime les nouvelles charges communales ou les taxes par habitant en point d'impôt, notamment pour les prestations intercommunales.

6. Préavis No 17 :

**Admission de 7 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteuse.**

M. le Président propose à **Mme Catherine Saugy** (AeC), présidente de la commission, de bien vouloir prendre place à la table des rapporteurs et de lire le rapport de la commission, même s'il a été envoyé à tous les membres du Conseil communal :

La commission de naturalisation s'est réunie le 12 novembre dernier à 18h00, ancienne salle de Municipalité, pour examiner le préavis No 17. Etaient présents Mesdames et Messieurs Jean-Jacques Aegerter, Mireille Bandelier, Olivier Barraud, Eva Gloor, Rosana Joliat, Vincent Keller, Gisèle Martin, Danièle Pittet et Catherine Saugy, présidente-rapporteuse. Mme Florence Widmer était excusée. Mme Francine Grand, selon son habitude, a répondu avec diligence aux questions des commissaires et nous l'en remercions vivement.

Le préavis No 17 est bien léger après le No 14 que nous venons d'adopter. Certains conseillers s'étonnent peut-être de la fréquence et du déséquilibre entre les préavis de demandes d'admission à la bourgeoisie.

Les commissaires rappellent à ce propos que l'administration, les candidats et la commission sont tributaires des décisions de l'administration fédérale qui délivre à son gré les autorisations de naturalisation.

Dans le cas du préavis No 17, attendre qu'il y ait un plus grand nombre de candidats aurait impliqué de reporter le dépôt du préavis au mieux à février 2003, donc de repousser au printemps l'admission de candidats qui ont, pour certains, reçu leur autorisation en août dernier. Cela n'aurait pas été très cohérent, puisqu'on s'efforce à tous les niveaux d'accélérer la procédure.

Munis du tableau de présentation des candidats - annexé à ce rapport -, les commissaires ont étudié chaque cas et demandé des précisions sur certains candidats. Les remarques des commissaires figurent dans le tableau, sous la rubrique "commentaires".

Nous y ajoutons les observations générales suivantes :

1. les candidats ont tous été satisfaisants, souvent très bons à l'audition ;
2. certains ont suivi une procédure relativement longue en raison de circonstances familiales ou administratives ;
3. la motivation exprimée par les différents candidats et leur complète intégration tant professionnelle que sociale est tout à fait convaincante.

C'est pourquoi la commission de naturalisation unanime vous recommande d'accepter les conclusions telles qu'elles figurent dans le préavis No 17.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et prie **Mme C. Saugy** de procéder à la lecture des conclusions municipales.

C O N C L U S I O N S

Vu le préavis No 17 de la Municipalité du 28 octobre 2002,
Où le rapport de la Commission permanente de naturalisation,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

La bourgeoisie de la Commune de Renens est accordée à :

1. AVCI Karip, né le 1^{er} janvier 1966 à Gölbasi/TR, fils de Siho et de Habibe née Imren, ressortissant turc, divorcé, monteur-électricien, domicilié à Prilly, route de Cossonay 1.
2. FEDELE née Kamesh Zeinab Alia, née le 18 octobre 1957 à Ramallah/JO, fille de Abdelah et de Fatma née Sahid, ressortissante jordanienne SPN, mariée, employée de ménage, ainsi qu'à ses filles, à savoir : Estelle, née le 14 septembre 1988 et Tania, née le 9 décembre 1989, toutes deux nées à Morges/Vd et de nationalité italienne, domiciliées à Renens, avenue de la Piscine 26.
3. KATHIKESU Kamsiya, née le 21 août 1984 à Jaffna/LK, fille de Kasippillai et de Navananthiny née Nadesu, ressortissante sri lankaise, célibataire, étudiante, domiciliée à Renens, avenue de Florissant 34.
4. KILINC Zafer, né le 1^{er} décembre 1973 à Islahiye/TR, fils de Kemal et de Ayse née Sari, ressortissant turc, marié, soudeur, ainsi qu'à ses enfants, à savoir : Berhan Sait, né le 16 juin 1994 et Belda Fatma, née le 13 novembre 1999, tous deux nés à Lausanne/Vd, domiciliés à Renens, avenue de l'Eglise-Catholique 1.
5. SANJUAN Jean-Vincent, né le 23 novembre 1961 à Valencia/E., fils de Ernesto et de Rosa née Benet Molion, ressortissant espagnol, marié, directeur d'agence, ainsi qu'à son épouse Rosa-Maria, née le 26 septembre 1969 et à ses filles, à savoir : Talisa, née le 16 mars 1995 et Neyla, née le 3 juillet 2000, toutes trois nées à Lausanne/Vd, domiciliés à Jouxens-Mézery, chemin des Boracles 58.
6. SAVAS Yilmaz, né le 25 janvier 1954 à Düzce/TR, fils de Ismail et de Bedriye née Açil, ressortissant turc, marié, cordonnier, ainsi qu'à son épouse Sevda,

née le 19 mars 1961 à Bakirköy/TR et à ses deux filles, à savoir : Funda, née le 26 mars 1986 et Ferda, née le 9 janvier 1990, toutes deux nées à Lausanne/Vd, domiciliés à Renens, rue du Lac 18 A.

7. VUJIC Ljubisav, né le 19 janvier 1959 à Laktasi/YU, fils de Radovan et de Grozda née Rajic, ressortissant bosniaque, marié, commerçant, ainsi qu'à son épouse Milena, née le 17 août 1966 à Prijedor/YU et à sa fille Tatjana, née le 19 février 1993 à Lausanne/Vd, domiciliés à Renens, rue de Crissier 10.

Aucune finance de naturalisation n'est perçue, conformément à l'article 15 du règlement communal en la matière.

Demeurent réservés les décrets de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud, dans un délai de deux ans à partir de la décision du Conseil communal.

M. le Président ouvre la discussion sur les conclusions du préavis. La parole n'étant pas demandée, il passe directement au vote, selon l'article 86 du Règlement du Conseil, à bulletin secret.

Les bulletins sont donc distribués.

➤ **Le résultat du vote est le suivant :** **Bulletins délivrés et rentrés : 66**

Noms des candidat(e)s	blancs	nuls	valables	oui	non
1. AVCI Karip	1		65	61	4
2. FEDELE née Kamesh Zeinab Alia			66	64	2
3. KATHIKESU Kamsiya	1		65	62	3
4. KILINC Zafer	1		65	59	6
5. SANJUAN Jean-Vincent			66	64	2
6. SAVAS Yilmaz	1		65	59	6
7. VUJIC Ljubisav	1	1	64	58	6

7. **Budgets de la Commune - 2003**

- a) de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge,
- b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoises "STEP" à Vidy
- c) de la Commune de Renens.

Rapport de la commission des finances.

M. R. Jaquier, président de la commission des finances, indique que la commissions a débattu, dans sa séance du 3 décembre 2002, sur les réponses que la Municipalité a apportées aux observations et vœux émis dans le rapport sur le budget 2003 de la Commune de Renens.

M. le Président indique la manière de procéder en ce qui concerne les adoptions des deux premiers budgets :

- après chaque budget, la discussion sera ouverte et l'assemblée se prononcera en votant.

a) Budget de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée ce budget est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

b) Budget de la STEP

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il propose au conseil communal de prendre acte du budget.

C'est à l'unanimité que le Conseil communal accepte de prendre acte de ce budget.

c) Budget de la Commune de Renens

M. le Président désire effectuer les opérations de la manière suivante :

- 1) Vote concernant l'entrée en matière quant au "Budget 2003".
- 2) Si l'entrée en matière du "Budget 2003" est acceptée :
 - mise en discussion du rapport, des observations et des vœux qui figurent dans le rapport de M. Jaquier ;
 - analyse du budget, dicastère par dicastère. Vous voudrez bien vous exprimer au fur et à mesure de cet examen en indiquant la page concernée, puis le numéro du compte en cause. La parole sera donnée aux représentants de la Municipalité pour une réponse immédiate ;
 - si un amendement est demandé, une fois la discussion close, nous procéderons au vote de l'amendement proposé. Je rappelle qu'en fonction de l'art. 79 du Règlement de notre Conseil, les amendements et les sous-amendements doivent être présentés par écrit ;
 - lecture des conclusions par M. Jaquier, président-rapporteur de la commission de finance ;
 - vote.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J.-F. Clément (soc.) : le groupe socialiste a examiné avec attention le budget 2003 proposé par la Municipalité. Il constate qu'en dépit du poids accru de nombreuses charges sur lesquelles notre Commune n'a aucune influence (factures : sociale et des transports publics), le budget de fonctionnement est équilibré.

Ce résultat - pour insatisfaisant qu'il pourrait paraître puisqu'il implique que nous devons recourir à l'emprunt pour financer nos investissements - traduit tout de même du sérieux du travail accompli par notre Municipalité dans l'élaboration de ce budget. Les dépenses sont maîtrisées et correspondent aux recettes envisagées.

Compte tenu des incertitudes financières liées au processus EtaCom en cours, nous considérons que le budget qui nous est présenté ce soir est le meilleur que nous pouvions espérer pour cette année de transition que sera 2003.

Le groupe socialiste le soutiendra et vous invite à en faire de même.

M. le Président clôt la discussion et soumet au vote de l'assemblée l'entrée en matière du budget de la Commune. C'est à l'unanimité que cette entrée en matière est acceptée.

M. R. Jaquier, président-rapporteur présente le rapport de la commission des finances :

La commission des finances s'est réunie à 5 reprises entre le 30 octobre et le 18 novembre 2002 afin d'examiner le budget 2003.

Elle remercie la Municipalité et les chefs de service qui, lors des séances de travail, ont répondu avec diligence aux questions des commissaires.

Cette année encore, la commission a pu travailler dans de très bonnes conditions et disposer des explications demandées. Elle remercie M. Ambresin, municipal des finances, ainsi que MM. Kohli et Salzmann pour leur grande disponibilité et la qualité de leur travail.

Généralités

Malgré l'augmentation de l'impôt foncier de 1,2 ‰ à 1,4 ‰, acceptée par le conseil communal le 3 octobre 2002, l'augmentation du revenu fiscal calculé en prévision de la taxation annuelle et l'augmentation des revenus du fonds de péréquation, notre budget pour 2003 laisse apparaître un déficit de Fr. 4'319'800.- Pourtant, il faut relever une source de satisfaction. En effet, l'écart des charges et des revenus épurés est quasiment équilibré (Fr. 69'660'000.- de charges et Fr. 69'636'900.- de revenus).

Relevons au passage que les charges épurées augmentent de 6,2 % et que les revenus épurés augmentent de 11 %.

L'augmentation des investissements prévus en 2003 est de Fr. 1'659'100.- après amortissements et réserves.

Cette année encore, les charges communales se trouvent augmentées de dépenses externes à sa gestion. Il s'agit du deuxième train des mesures EtaCom qui passent de Fr. 11'526'000.- à Fr. 12'660'400.-, des diverses subventions à la santé publique qui passent de Fr. 773'600.- à Fr. 923'400.-, du fonds de péréquation qui passe de Fr. 4'550'000.- à Fr. 4'824'700.- et des transports publics qui passent de Fr. 3'226'700.- à Fr. 4'071'300.-.

L'augmentation des charges de personnel, soit l'indexation normale provisoire de 1 %, les augmentations statutaires, les nouveaux postes et les charges sociales représentent quant à elles Fr. 637'000.-.

Au niveau des revenus, outre les recettes supplémentaires des impôts, le fonds de péréquation nous apporte un revenu supplémentaire de Fr. 1'631'700.-.

Finalement, en ce qui concerne les écoles, il est difficile d'effectuer des comparaisons entre les comptes, étant donné que toutes les dépenses n'ont pas encore été transférées au canton, que dans certains cas la commune avance les frais et se fait rembourser ultérieurement par le canton. En outre, certaines dépenses ont été réaffectées dans d'autres rubriques du plan comptable (de frais administratifs à frais pédagogiques par ex.)

• **Observation No 1**

La commission remarque que pour les comptes (XXX.3901) Imputation de frais de personnel, il y a de fortes fluctuations dans plusieurs directions.

Cela représente une charge supplémentaire de Fr. 1'044'700.-- pour toutes les directions, à l'exception de la voirie, pour qui cela représente une récupération de frais de personnel. Afin de permettre une meilleure comparaison des charges et recettes par direction, il faudrait qu'à l'avenir l'imputation de ces frais de personnel se fasse de façon plus régulière.

Réponse de la Municipalité

Les imputations internes vont être revues par la Direction des finances quant à leur exactitude et leur nécessité. D'une manière générale, elles sont à faire lorsque des sections prélèvent des taxes pour couvrir leurs charges (exemple : réseau d'égouts et d'épuration). Elles sont également utiles dans des sections où les charges font l'objet d'une clé de répartition entre tiers (exemple section 191 "Informatique communale"). Dans les autres cas, elles ne sont pas indispensables et alourdissent la lecture du budget et des comptes. Elles peuvent être remplacées judicieusement par une comptabilisation des charges à l'endroit où elles sont générées; par exemple, les charges du personnel du cimetière sont à comptabiliser directement dans la section 441 "Cimetière", de même que celles des personnes s'occupant des espaces verts seraient à comptabiliser dans une section "Espace vert".

La commission des finances accepte la réponse de la Municipalité et contrôlera les modifications annoncées lors de l'étude du budget 2004

• Observation No 2

Subventions et subsides. La commission a constaté que de telles dépenses se faisaient dans plusieurs dicastères et que selon la présentation qui en était faite, il n'est pas exclu que pour une même société ou objet, deux subventions soient octroyées. Aussi, la commission désire que toute subvention ou subside soit annoncé à la Municipalité et qu'un tableau de contrôle soit établi et distribué dans les différents services, afin d'éviter des doublons.

Réponse de la Municipalité

Les demandes de subventions et de subsides adressées à la Municipalité sont ventilées par l'Administration générale auprès des Directions concernées et contrôlées en ce qui concerne les suites qui y sont données, soit par décisions ou correspondances municipales.

Concernant des montants peu élevés, de la compétence d'un Service, la Direction des finances qui a le contrôle général des paiements veillera à détecter les éventuels doublons.

La commission des finances accepte la réponse municipale. Elle demande néanmoins à la Municipalité d'établir un tableau de contrôle concernant les subventions et subsides accordés.

- Dans les comptes (XXX.3114) Achats de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien. Sont imputés des montants relatifs aux mesures de sécurité et de santé au travail, entrées en vigueur dernièrement et dont la mise en application sera entreprise l'année prochaine.
- Compte 101.3101 Imprimés et fournitures de bureau. Cette dépense est le fruit d'une décision municipale d'intensifier la parution du Renens-infos nouvelle version où le Ren-art a été intégré.
- Compte 101.3099.02 Participation sur chèques REKA. L'augmentation de ce poste, par rapport aux comptes 2001, se justifie par un effort promotionnel auprès du personnel communal.
- Compte 111.3114 Achats de matériel pour décoration et manifestation. L'essentiel de la dépense concerne l'achat d'un podium de 60 m2 modulable et réglable en hauteur. L'actuel podium est vétuste et présente un certain danger.

- Compte 111.3186.01 Assurances de choses, primes. Diminution des coûts suite à une négociation des contrats.
- Compte 153.3199.09 Frais divers. En fait, il s'agit d'un projet pour créer un disque compact dans lequel figureraient différents morceaux de sociétés locales (fanfare, chants, groupe de musique etc.) destiné à faire de la promotion. Les recettes escomptées figurent sous le compte 153.4359.
- Compte 155.3905 Bibliothèque, imputation d'amortissements supplémentaire. Ce montant est prévu pour l'éventuel aménagement du projet de la future bibliothèque qui figure au plan des investissements.
- Comptes 160.XXXX Tourisme. Ces dépenses seront employées pour développer l'information touristique de Renens (panneaux indicateurs, plans, etc.) Un fonds affecté au tourisme permet des prélèvements à cet effet.
- Compte 180.3517 Participations aux entreprises de transports publics. Regroupement des diverses participations en deux postes (Participation aux TL et coûts non couverts des lignes de trafic régional).
- Compte 190.3111.02 Achats de mobilier, machines et équipements techniques de bureau, renouvellement. L'équipement des postes de travail étant terminé, il s'agit maintenant de renouveler le matériel ancien devenu techniquement obsolète.
- Compte 220.3210 Intérêts des crédits de trésorerie et comptes courants. L'augmentation de ce poste se justifie par l'emploi plus intensif d'avances à taux fixe.
- Comptes 224.XXXX Fonds de péréquation horizontal. La commune de Renens touchera pour 2003 Fr. 1'359'000.-- de plus que pour les années 2001 et 2002.
- Compte 231.3316 Amortissements obligatoires du patrimoine administratif, autres dépenses. Sont incorporés à ce compte, les amortissements qui concerne les plans de quartier (PGA, etc.) ainsi que les amortissements dont la durée est réduite, suite à des décisions du conseil communal.
- Compte 310.3011 Terrains communaux, traitements. Fin des travaux de remise en état de l'organisation des jardins familiaux. La personne qui officiait à cette place remplit actuellement une autre fonction. Avec un taux d'activité de 17 %, cette personne sensibilise les élèves au compostage et au tri des déchets.
- Comptes 352.XXXX Salle de spectacles. Les coûts de renouvellement ou d'achats portent sur la mise en conformité aux nouvelles normes de sécurité (échelle par ex.) ainsi qu'à la rénovation d'installations vétustes qui n'avaient pas été rénovées il y a 4 ans et à l'achat de nouveaux équipements de sonorisation pour les concerts notamment.
- Compte 420.3185.02 Honoraires Urbaniste-conseil, sa présence est d'un jour et demi par semaine, plus divers mandats spécifiques dont l'installation pratique du SIT.
- Compte 420.3199.02 Information, promotion du centre. Ce montant sera consacré à la promotion du centre de Renens auprès des investisseurs ou autres intéressés potentiels.
- Compte 431.3143 Eclairage public, entretien et amélioration des installations. Changements de luminaires pour les adapter aux normes actuelles notamment à Longemalle centre, au ch. de Jouxkens et à la route de Cossonay. Il y a lieu de relever que les SIE procèdent à un changement préventif de toutes les ampoules de la commune sur une durée de 5 ans.
- Compte 440.3145 Entretien et aménagement des parcs. La moitié de cette somme représente le coût des tailles, ce poste comprend encore la plantation d'arbres et

arbustes pour fr. 30'000.-, la mise en sécurité des places de jeux, ainsi que diverses fournitures.

- Comptes 450.XXXX Ordures ménagères et décharge. L'augmentation des coûts est dû essentiellement à l'augmentation du volume des déchets (plus d'habitants).
- Comptes 470.XXXX Cours d'eau. Dès 2003, les dépenses sont prises en charge par l'Etat de Vaud.
- Comptes 504.XXXX Réfectoire scolaires Nord-Sud. Augmentation des coûts relatifs à l'ouverture du réfectoire du sud des voies CFF.
- Compte 581.3652.02 Subventions à la paroisse de Saint-Joseph. Ce compte n'est plus alimenté dans l'attente d'une nouvelle convention.
- Compte 561.4320 Facturation des soins dentaires. Moins de traitements effectués suite à l'introduction de devis systématiques que les parents doivent approuver par signature. Les traitements urgents sont toutefois effectués.
- Sécurité publique Police. 4 personnes ont été engagées en 2002 et 7 aspirants seront engagés en 2003. En tenant compte des départs, ce sont 2 postes supplémentaires à plein temps. La charge représentée par les 6'000 commandements de payer, qui sont transmis aux ayant-droits par les agents en uniforme, permet d'envisager l'engagement d'un poste (personne en civil) à plein temps.
- Compte 600.3521 Participation à l'exploitation du stand de Crissier. L'échéance de la convention est au 31.12.2002. Le libellé du compte devra être changé pour "Participation au stand de Vernand".
- Compte 605.4362 Remboursements de frais. Ce sont des frais de procédure qui sont remboursés par les contrevenants. Ces remboursements représentent une couverture d'environ 50% des frais réels.
- Compte 605.4370 Produit des amendes. La diminution provient d'une application stricte des procédures édictées par le procureur du canton.
- Compte 610.3143 Signalisation et prévention routière. Ce compte au libellé trompeur est essentiellement destiné à l'entretien des feux de signalisations et des marquages. Le montant pour les campagnes de prévention se monte à Fr. 500.--.

Vœu No 1

La commission souhaite qu'un sous-compte soit créé pour bien identifier les montants destinés à la prévention routière.

Réponse de la Municipalité

Un sous-compte sera créé en 2003 afin d'identifier les montants destinés à la prévention routière.

La commission des finances accepte la réponse de la Municipalité. Elle suggère que ce compte enregistre également les prestations des agents affectés à la prévention routière.

- Compte 610.3012 Contrôle des habitants, traitement du personnel occasionnel. L'engagement temporaire d'une personne est destiné à soulager le travail croissant dans ce service. Malgré la restructuration du service, il sera nécessaire d'envisager l'engagement, à plein temps, d'une personne supplémentaire.

- Compte 650.4651 Subside E.C.A. Ce montant est le remboursement des prestations d'interventions et d'entretien des installations (ex solde des pompiers lors d'interventions, essence des véhicules liés aux interventions).
- Compte 700.3163 Locations. Il s'agit de la location de la photocopieuse.
- Compte 700.3193 Cotisations. Ce poste concerne l'initiative des villes qui a pour objet de traiter des problèmes relatifs à la sécurité sociale.
- Compte 710.3655.04 Subvention pour le transport des personnes âgées. L'augmentation du coût 2003 est liée au coût du transport qui passe de fr. 5.-- à fr. 15.-- par course.

Conclusions de la commissions des finances

Arrivés au terme de leurs travaux, les membres de la commission des finances constatent que la Municipalité à quasi maîtrisé le budget de fonctionnement 2003. Reste toutefois à équilibrer la totalité du budget communal, sans avoir un recours systématique à l'emprunt. Nous espérons que les objectifs fixés par l'Etat permettront cette stabilité.

Nous rendons attentif notre exécutif au fait qu'il ne doit pas relâcher son attention pour contenir les dépenses. La commissions des finances vous prie donc :

- ✓ **à l'unanimité** d'accepter le budget de la Commission Intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2003 et de prendre acte du budget de la Commission Intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2003.
- ✓ **par 5 voix pour et 2 abstentions** d'accepter le budget de la Commune de Renens pour l'exercice 2003.

M. le Président passe en revue le Budget 2003, dicastère par dicastère, soit :

- ✓ Page 3 - 20 Préambule
- ✓ Page 22 - 35 Administration générale

M. R. Divorne (rad.) : Pour rappel, depuis l'année 2000 où nous avons un budget de Fr. 2'600'000.- au budget 2003 qui est d'environ 4 millions, c'est une augmentation en moyenne de 10 % par année, ce qui vient à dire que les TL ce n'est pas plus chers que les assurances "maladie".

D'autre part, je souhaite relever que suite à la votation de 1998 concernant la nouvelle loi sur les transports publics, il faudrait modifier en page 30 la rubrique :

compte 180.3517.01 - Participation aux TL - trafic d'agglomération (*)

Car, pour être en accord avec la nouvelle réglementation, il faudrait lire

compte 180.3517.01 - Participation aux TL - **Ligne de trafic urbain.**

M. A.-M. Depoisier, syndique, indique que Monsieur le conseiller communal Roland Divorve a entièrement raison. La nouvelle appellation "ligne de trafic urbain" remplacera ultérieurement l'appellation "ligne d'agglomération" sur le plan comptable.

M. le Président poursuit l'étude du Budget 2003, dicastère par dicastère, soit :

- ✓ Page 36 - 43 Finances
- ✓ Page 44 - 53 Domaines et bâtiments
- ✓ Page 54 - 63 Travaux
- ✓ Page 64 - 83 Instruction publique et cultes
- ✓ Page 84 - 93 Police
- ✓ Page 94 - 101 Sécurité sociale
- ✓ Page 102 Récapitulation des charges et revenus par direction
- ✓ Page 104 - 105 Tableau des charges et revenus par direction
- ✓ Page 106 Tableau des charges par nature
- ✓ Page 107 Tableau des revenus par nature
- ✓ Page 108 - 109 Tableau des charges par nature et par direction
- ✓ Page 110 - 111 Tableau des revenus par nature et par direction
- ✓ Page 112 Tableau résumé des investissements
- ✓ Page 113 - 118 Tableau des investissements par direction

M. J. Depallens (F.r.) : Je souhaite poser une question à M. R. Jaquier, président de la commission des finances, concernant le point 155.5030.103, page 113.

Je suppose que cette présentation particulière où il y a Fr. 700'000.- sous "**dépenses**" et Fr. 700'000.-- sous "**recettes**" pour une bibliothèque correspond au fonds Michoud.

Je suis néanmoins un peu surpris de voir l'équilibre fait entre un "fonds pour des livres", qui est la donation Michoud - prévue donc pour acheter des livres - et un aménagement d'une bibliothèque municipale qui suppose des travaux, l'achat de meubles et de matériel.

Dès lors, je me demande si d'une part il est judicieux d'équilibrer les comptes de cette manière et de prévoir un aménagement qui repose sur l'achat de livres uniquement.

Ma question est donc la suivante : comment cette rubrique est-elle conçue ?

Il y a aussi d'autres questions pour savoir comment ce fonds est géré (questions à poser éventuellement à la commission de gestion) ? En effet, le montant de Fr. 700'000.-- du fonds Michoud, qui s'est accumulé depuis des années, est toujours inutilisé malheureusement pour les bibliothèques communales ou scolaires.

M. R. Jaquier, président de la commission des finances : Le montant de Fr. 700'000.- est effectivement un fonds prélevé sur le fonds Michoud.

C'est donc une prévision d'aménagement d'une éventuelle bibliothèque qui pourrait être prévue en 2003, mais cela ne veut pas dire que l'on va dépenser cet argent en 2003. Par contre, si une avance devait être faite pour une bibliothèque, implantée au Centre de Renens par exemple, c'est un montant qui serait déjà prévu à cet effet.

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal, confirme ce qui a été dit par le président de la commission des finances. Il précise que, contrairement à d'autres fonds, la commune possède cet argent, puisqu'il a été légué à la commune. Ce fonds doit figurer là où il se trouve, pour le cas où - on a le droit de rêver - il se passerait quelque chose en 2003.

Monsieur Jean-Jacques Ambresin ajoute que la somme apparaît également dans le corps du budget (compte 5.155 - Bibliothèque). Il faudrait alors l'amortir de suite, ce que permet la méthode employée. D'autre part, ce fonds serait attribué à ce à quoi il est destiné, soit à une bibliothèque.

Une question a également été posée concernant la gestion de ce fonds. Au départ, il était constitué, de mémoire, d'une maison qui valait un peu plus de Fr. 400'000.-, plus des titres, soit un total d'environ Fr. 600'000.-. Cet argent a été placé. Il y a quelques années les intérêts étaient intéressants pour quiconque plaçait de l'argent, donc cette somme a augmenté et doit être à environ Fr. 730'000.- à l'heure actuelle. Mais, il est vrai que depuis deux ou trois ans, les intérêts étant faibles, ce fonds n'a évidemment plus beaucoup prospéré !

En un mot donc, la somme de Fr. 730'000.- correspond à ce qui nous avait été légué à l'époque, ainsi que les intérêts accumulés depuis quelques années.

M. le Président poursuit l'étude du budget 2003 :

✓ Page 119 - 124 Tableau des investissements par nature

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** prie le président-rapporteur de la commission des finances de bien vouloir lire les conclusions :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le projet présenté par la Municipalité,
Où le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE

- 1) le budget de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2003,
- 2) le budget de la Commune de Renens pour l'exercice 2003.

PREND ACTE

- 1) du budget de la commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2003;
- 2) du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2002 à 2006.

M. le Président soumet les budgets de la Commune pour l'année 2003 au vote de l'assemblée. C'est à une très large majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions que les budgets de la commune de Renens pour l'année 2003 sont acceptés.

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal : Je remercie, au nom de la Municipalité, le conseil communal d'avoir accepté le budget de l'année prochaine.

D'autre part, je voulais indiquer à Monsieur le conseiller communal Bernard Saugy que les remarques de la commission des affaires régionales et intercommunales ne sont pas "noyées dans les sables". C'est pourquoi, en accord avec mon collègue Michel Peretten, je peux lui annoncer que des informations seront données en début 2003.

Quant à la demande s'agissant des tableaux avec les points d'impôts, le service des finances vient d'achever une analyse de même type s'agissant des reports cantonaux. C'est donc bien volontiers que nous étendrons l'analyse à la demande faite.

M. le Président remercie également toute la commission des finances pour leur excellent travail.

8. Propositions individuelles et divers.

Mlle E. Torriani (F.r.) développe son interpellation :

J'ai eu connaissance de plusieurs situations assez surprenantes impliquant des usager(ère)s régulier(ère)s et les transports publics lausannois.

En effet, des amendes de Fr. 80.- sont contractées lorsqu'une personne porteuse d'un abonnement annuel utilise les métros avec un vélo, soi-disant sans titre de transport pour celle-ci. De plus, un billet pour un vélo coûte Fr. 2.40, sans possibilité de demi-tarif. Ceci en contradiction avec les poussettes, valises ou autre objet encombrants qui ne sont pas taxés.

D'autres exemples sont tout à fait injustes : tel que la personne de bonne foi croyant prendre un billet 1/2 tarif avec un billet à Fr. 1.30.

Est-il normal que le prix des amendes s'élève à Fr. 60.-- pour paiement immédiat ou à Fr. 80.- par la suite. Quels étudiants ou petits revenus ont Fr. 60.-- sur eux à débiter directement ?

Bien sûr un service de contestation existe, comme toute entreprise qui se dit à l'écoute de sa clientèle. Malheureusement, celle-ci ne semble pas porter beaucoup d'attention aux lettres reçues. Toutes les réponses sont semblables, voire même menaçantes d'augmenter l'amende ou de dénoncer l'infraction à une autorité compétente.

Les transports lausannois ne semblent pas vouloir non plus comprendre qu'un vrai resquilleur conscient de son acte n'utilisera pas ce service de contestation, sachant qu'il est dans son tort et je regrette qu'une personne de bonne foi soit traitée au même titre qu'un vrai resquilleur.

En effet, je suis profondément déçue de la rigidité et de l'importance que les TL portent à la question écologique. Un service de transports publics doit favoriser l'utilisation de tout transport public et non motorisé par une politique de tarification juste. Cette entreprise ne devrait-elle pas intégrer une éthique économique différente ?

Je demande donc à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- Dans quelles circonstances ce service de contestation rentre-t-il en matière ?
- Quelle en est sa composition et comment fonctionne-t-il ?
- Quelle est la position de notre Municipalité face à cette politique en matière d'amendes ?

Pour finir, j'émet le vœu que la Municipalité, consciente de la situation écologique inquiétante, doit promouvoir l'utilisation des transports non motorisés en demandant à la direction des TL, la gratuité des vélos pour les porteurs d'abonnements annuels ou de billets simples.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, souhaite répondre lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) présente une interpellation concernant les déchets à Renens.

La taxe poubelle soumise au vote lors des dernières votations du mois de novembre a été largement refusée par le peuple. Comprenons-là que la population n'en peut plus de devoir ajouter à son budget toujours plus de taxes. Ce d'autant si ces dernières ne font aucune différence entre les personnes qui font des efforts pour améliorer leur environnement et les autres ou celles qui ont des revenus élevés et les autres.

L'occasion nous est donnée d'étudier les alternatives que nous laissent le résultat de ce vote, en attendant que le sujet revienne sur le tapis.

Ne pourrions-nous pas inciter la population à trier assidûment tous les déchets qu'elle produit, en lui fournissant les outils pour le faire, notamment en mettant à sa proche disposition, des containers distincts, de verre, de papier, de piles usagées, d'huiles et des composts ?

Pourrait-on inciter les propriétaires à installer de tels dispositifs dans tous les immeubles locatifs de la commune ?

Selon mes observations, les poubelles distinctes existent bel et bien, mais en insuffisance. De plus, elles sont trop éparpillées pour être visibles et pratiques à l'usage. Je pense qu'il faudrait qu'elles soient centralisées, soit toutes réunies dans un même endroit, au centre des quartiers de la commune.

J'interpelle donc la Municipalité sur les points suivants :

- Quel est l'état actuel des containers mis à disposition de la population pour le tri des déchets ? où y en a-t-il ? et combien ?
- Quels lieux stratégiques seraient envisageables pour en installer ?
- Pourrait-on installer dans ces lieux un lot de containers et un compost de manière à ce que la distance qui sépare la population (y compris celle qui ne possède pas de véhicule) soit suffisamment petite pour ne pas être dissuasive ?
- Pourrait-on exiger de la part des propriétaires qu'ils mettent à la disposition des locataires des containers en suffisance et distincts ?
- Si des mesures sont prises, il faudrait également en informer la population, afin de la sensibiliser sur les enjeux écologiques et sociaux et les responsabilités de chacun, individuelles et collectives.

Je vous remercie d'avance pour l'étude de ces questions et, me semble-t-il, auraient dû se faire avant l'idée d'une taxe aussi peu sociale qu'écologique.

M. M. Peretten, conseiller municipal, souhaite répondre lors de la prochaine séance du Conseil communal, vu le nombre de questions.

M. P. Mettraux (rad.) : Au nom de la commission de gestion, je présente au Bureau du Conseil communal la demande suivante : Lors de sa séance du 7 novembre 2000, le Conseil communal de Renens adoptait son nouveau règlement.

A l'article 40, lettre g) dudit règlement, il est stipulé que le Conseil élit des représentants dans divers conseils intercommunaux d'associations de communes ou de groupements analogues. Au second alinéa de ce même article, il est précisé que ces délégués doivent rapporter devant notre Conseil au moins une fois l'an.

Or, nous constatons que ni en 2001, ni en 2002, le Bureau du Conseil n'a mis ces points à l'ordre du jour, contrevenant ainsi à notre règlement, pourtant adopté à l'unanimité il y a deux ans. Vu ce qui précède, nous demandons :

- L'établissement d'une liste des organismes concerné.
- La mise sur pied, en 2003, d'un calendrier de ces différents rapports, en essayant, dans la mesure du possible, d'équilibrer la charge entre les différentes séances du conseil, tout en tenant compte des échéances importantes inhérentes à chacun de ces organismes.

Il va de soi que chacun de ces rapports sera clairement indiqué comme point à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal où il sera traité.

Je vous remercie par avance de donner bonne suite à notre demande.

Mme M. Bandelier (soc.) prie l'assemblée de bien vouloir excuser son arrivée tardive (oubli de la séance à 19h00 !) et souhaite lire un poème émanant du groupe scout de l'Ouest :

Au fond de la forêt, petit sapin attend.
Tout jeune et plein de fougue, il ne peut contenir
La folle impatience qui l'assaille, et soupire :
"Moi, sapin de Noël ? Oh, quel enchantement !"

Depuis son plus jeune âge, avant sa prime aiguille,
Il rêve du moment, n'osant trop espérer,
Où on le couvrira de rubans colorés,
D'étoiles, d'angelots, qui de mille feux brillent.

C'est entre vos deux mains, ô généreux lecteur,
Que gît sa destinée et son bon ou malheur.
Votre Noël aussi en sera bien meilleur !

Le quatorze décembre, le vingt-et-un itou,
Installés au marché, les scouts comptent sur vous.
Un bel arbre chez soi rendra Noël si doux !

Mme D. Ayer (F.r.) propose un vœu : Vous l'avez certainement remarqué, plusieurs conseillères communales sont devenues, ou vont devenir mamans. Je m'en réjouis et les félicite.

Alors que le congé maternité est à nouveau au cœur des débats parlementaires, je trouverais judicieux que la Municipalité et le Conseil communal de Renens montrent l'exemple et deviennent pionniers en la matière.

Je propose donc que nous leur accordions, tout comme aux futures conseillères qui deviendront mamans, les 16 semaines de congé maternité en ce qui concerne les jetons de présence. Ce sont d'ailleurs les conditions de l'administration communale de Renens.

J'espère que ma proposition retiendra votre attention et vous en remercie.

M. Ch. Widmer (rad.) : Il y a quelques semaines chacune et chacun d'entre vous aura certainement parcouru les articles de la presse, articles consacrés au SIE.

Puis d'un seul coup, plus d'informations plus rien. Je pose donc la question à la Municipalité si elle sait ce qui s'est passé dans ce jugement et si elle peut nous en dire quelques bribes.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : La publication du jugement aura lieu le vendredi 13 décembre prochain en matinée. Nous saurons, à ce moment-là, l'issue de ce procès.

9. Jetons de présence.

Mme R. Joliat, secrétaire du conseil communal : Pour cette nouvelle législature, le service des finances de notre Commune a préparé un programme informatique pour l'enregistrement des jetons de présence des membres du Conseil communal et des scrutateurs hors conseil.

Dès lors, les écritures seront donc passées dans le courant de la semaine prochaine, chacun recevra directement à son adresse le décompte final personnel.

Je tiens d'ores et déjà à remercier toutes les personnes qui ont mis sur pied ce programme pour le conseil communal.

Puisque j'ai la parole, je profite de l'occasion de remercier toutes les personnes qui ont participé en tant que scrutatrices ou scrutateurs dans les différents bureaux de vote de notre Commune durant l'année 2002.

10. Allocutions

Mme A.-M. Depoisier, syndique :

Monsieur le Président du Conseil Communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Monsieur l'huissier,
Mesdames et Messieurs les spectateurs ici sur la galerie ou devant votre poste bien installés chez vous,
Mesdames et Messieurs de la presse et de TVRL,

Permettez-moi tout d'abord de remercier le bureau sortant pour le travail de cette année, et plus particulièrement son président : vous nous avez apporté, Monsieur le Président, votre calme et votre sérénité toute méditerranéenne. Nous nous sommes bien quelques fois demandé si vous alliez arriver, mais juste au moment voulu vous étiez là. Merci pour votre présence.

Le sapin de Bottens, tout décoré, a trouvé sa place dans notre salle de spectacle et nous fait sentir l'approche de Noël.

Il n'y a pourtant, me semble-t-il, pas très longtemps que nous nous interrogeons avec un peu d'appréhension, sur le passage en l'an 2000. Et puis voilà que, déjà, 2002 se termine. Le temps coule à la vitesse grand V et nous laisse peu, trop peu de temps pour la réflexion. Les événements, qu'ils concernent le monde dans sa globalité, notre pays ou notre commune, les événements nous bousculent et nous obligent trop souvent à réagir, alors que nous devrions prévoir, anticiper.

Pour notre ville, j'aimerais caractériser cette année 2002 avec trois mots :

- nouveauté
- continuité
- collaboration

Nous avons vécu la première année de la législature, un nouveau municipal a rejoint l'équipe municipale, de nouveaux conseillers communaux ont pris place, une nouvelle constitution a été acceptée en votation populaire avec une grande nouveauté : les habitants d'origine étrangère installés depuis dix ans en Suisse pourront participer aux votations et élections communales. C'est pour Renens une partie importante de la population qui pourra ainsi participer aux décisions et ne plus seulement les subir. Au chapitre de la nouveauté, j'ajouterai l'étude de l'aménagement du territoire de l'ouest qui entre enfin dans une phase concrète, nous avons enfin la réflexion à long terme qui nous manque trop souvent et qui me semble indispensable.

La Municipalité, dans la continuité, a présenté son programme de législature en juin déjà, elle a poursuivi ses efforts pour améliorer l'image de Renens et répondre aux besoins de la population.

Pourtant, toute activité municipale ne peut se concevoir sans une collaboration étroite avec le Conseil communal, avec les chefs de service et toutes les collaboratrices et collaborateurs communaux, je saisis cette occasion pour remercier toutes ces personnes pour leur engagement et leur efficacité.

La collaboration est encore nécessaire avec la population, les rencontres concernant le projet des zones 30, le projet du M2 ou encore la présentation du programme de législature le démontrent.

La collaboration est toujours plus incontournable avec nos communes voisines, avec Lausanne Région, voire avec d'autres villes du canton. Aucun domaine n'échappe à cette nécessité de dialogue, lorsque l'on sait que les centres d'intérêt de la population sont divers. Actuellement on a son domicile dans une commune, on travaille dans une autre, on achète dans une troisième et on a des loisirs, qu'ils soient culturels ou sportifs, dans d'autres encore. Il est indispensable de coordonner la vie de toutes ces communes pour une vie harmonieuse de toutes et de tous.

La Municipalité s'emploie à être moteur dans cette dynamique passionnante, laquelle devrait à mon sens s'accélérer ces prochaines années.

Les problèmes posés à Chavannes nous montrent que des solutions novatrices doivent être trouvées rapidement, et là c'est de la collaboration de l'Etat dont nous avons besoin.

Pour partager ces préoccupations ou pour tout simplement partager des moments de convivialité bienvenus, je vous invite à prendre l'apéritif et la collation qui nous attend.

Bonnes fêtes à toutes et tous et bonne année 2003

Applaudissements de l'assemblée.

M. Ali Hemma-Devries, président du conseil communal :

*Mesdames et Messieurs,
Cher public,
Chers téléspectatrices et téléspectateurs,
Chers habitants de Renens et d'ailleurs,*

On m'a souvent posé la question et on me la pose encore : La Commune, ça vous prend beaucoup de temps ? combien de temps ?

Ma réponse est souvent indirecte, évasive : ça dépend, il y a de ceux qui n'ont pas de travail ou pas assez, il y a de ceux qui ont en trop. Je fais plutôt partie de ceux-là.

En conséquence, mon discours, qui n'est pas prêt de longue date, sera court.

Ma fin de présidence qui correspond à une année de début de législature, notre Conseil se réjouit de constater une fois encore la bonne entente et les bonnes manières qui caractérisent la plupart du temps les travaux de notre assemblée ici présente – Municipalité et conseil communal confondus. En bref, je peux dire que les relations que notre Conseil communal entretient avec la Municipalité et vice et versa sont très bonnes .

Alors que les dossiers à traiter durant cette année n'ont pas été excessifs, ni en nombre, ni en importance, ceci expliquant en partie cela, je pense pouvoir dire que nos séances ont bien été menées par votre serviteur d'une manière diligente, parfois peut-être un trop expéditive (vous en avez eu un aperçu ce soir, lorsque je vous ai soumis le budget 2003 de notre commune).

Je pense avoir été un président qui a veillé, avec sa secrétaire et son bureau, à une bonne organisation de toutes les opérations dans lesquelles notre Conseil était impliqué. Bien sûr, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de bavure. Nous avons des conseillers disciplinés, généralement courtois, qui de surcroît n'exagèrent que bien rarement de la longueur de leurs interventions !

Au nom du Conseil communal, je me dois donc de remercier les uns et les autres pour les responsabilités qu'ils assument et l'esprit avec lequel ils accomplissent leur travail. Pour que cela dure, ce qui est hautement souhaitable, si l'on évoque la difficulté probablement croissante des problèmes qui nous attendent, il y a lieu d'être attentif au respect de certaines règles du jeu.

Nous en avons fait preuve aujourd'hui en modifiant la composition du futur bureau du successeur de mon successeur !

La mode vaillamment soutenue par les médias, tend vers la pensée unique où tous tiennent un même langage, adoptent les mêmes réflexes et le même comportement. Cela n'est pas drôle, qui plus est porteur de certains dangers. A vrai dire, sur ce terrain nous n'avons pas, pour l'heure, trop de soucis, car cela ne correspond pas au tissu de notre commune. Renens est un carrefour du monde, un carrefour de femmes et d'hommes de plus de 105 nationalités, avec des références culturelles riches en enseignements et en rencontres.

Les conseillères et conseillers communaux de Renens ont des idées originales (j'ose l'espérer encore) et diverses, et ils les expriment !

Que les affrontements ou les controverses surgissent, cela ne nous déplaît pas (n'est-ce pas Mesdames Bandelier, Sisto-Zoller, Forestier, Saugy ou Messieurs Christinat, Goedecke, Depallens, Dupuis ?). Il est normal et nécessaire que, jusqu'au moment où une décision doit être prise, chacun puisse exprimer son point de vue et faire valoir sa sensibilité (c'est ce que j'ai appris à développer avec vous cette année).

A l'évidence, pensée unique ou alignement intellectuel ne rime pas avec démocratie ! Si elles sont loyales, les joutes oratoires, mêmes vives, peuvent éclairer un débat et contribuer à la prise de bonnes décisions. Mais, il faut que la loyauté et la recherche de l'intérêt général bien compris président en toutes circonstances à nos débats. Par moment, j'ai été quelque peu attristé parfois d'entendre des propos qui mettent en doute la personnalité de l'individu et non celles de ses idées. On peut combattre me semble-t-il des idées et non pas des hommes...

Je termine là mon allocution en vous remerciant les uns et les autres pour le soutien et l'encouragement que vous m'avez témoigné tout au long de cette année de présidence.

Je pense en particulier à Madame Eva Gloor qui a pris la peine de venir à chaque fin de séance pour me féliciter et m'encourager à poursuivre dans ma tâche, à Madame la Syndique qui au gré de nos rencontres prenait de mes nouvelles, à Michel Peretten qui a bien voulu partager avec moi le pis de sa Marguerite et tant d'autres choses.

